COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 Avril 2019 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Mr Maire, régulièrement convoqué dans les locaux de la Mairie, à l'effet de délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du Jour:

- Compte administratif 2018
- Compte de gestion 2018
- Budget 2019
- Vote des taux d'imposition
- Subventions 2019
- CSVA: autorisation au Maire pour signature de la Convention

Etaient présents: BORIE Simon, CRUÈGHE Thierry, FLAGEL Marc, CLUSE Evelyne, DELZANGLES Jacques, FOURNIER Yves, GIRAUD Jean Francis RIGAUDIERE Vincent, SERGUES-MOUMINOUX Karine.

Etait absents : RISPAL Stéphanie

Procuration: Stéphanie RISPAL donne procuration à Evelyne CLUSE

Est nommé secrétaire de séance : Vincent RIGAUDIERE

Vote du Compte administratif

	Investissement		Fonctionnement	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Exercice	37 917,26	13 508,44	135 309,44	156 102,89
Résultat de l'exercice	- 24 408,82		20 793,45	
Résultat de 1'exercice 2017	106 239,99			
Reprise de l'année antérieure	65 698,33		40 541,66	
Résultat de clôture	41 289,51		61 335,11	

Adopté à l'unanimité des voix.

Vote du Compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Flagel, 1er adjoint

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, Y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Budget Primitif 2019 – Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, Adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	138 808,62	138 808,62
FONCTIONNEMENT	198 408,62	198 408,62
TOTAL	337 217,24	337 217,24

TAUX D'IMPOSITION 2019

Les membres du Conseil Municipal décident avec 9 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre, de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2018 pour 2019.

Ainsi en 2019, chacun des trois impôts ménages verra son taux inchangé par rapport à l'année précédente.

Les taux d'imposition pour 2019 restent donc à :

- taxe d'habitation 9,46%
- taxe foncière sur les propriétés bâties 15,84%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 67,86%

Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différentes associations pour lesquelles la commune peut attribuer une subvention.

Après délibération le conseil municipal décide de répartir la somme consacrée aux subventions des associations de la manière suivante :

Comité des Fêtes	600€
Association des Chasseurs	200€
Parents d'élèves de Crandelles	200€
Loisirs et Détente	200€
Comice agricole	100€
Ligue contre le cancer	100€
Cirque en Fête	100€
TOTAL	1 500€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- Signature de la convention Centre Social de la Vallée de l'Authre

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que ce dernier est en mesure de l'autoriser à signer la convention qui renouvelle l'action de la commune avec le Centre Social de la Vallée de l'Authre.

Le Conseil accepte et autorise de ce fait le Maire à signer la convention à l'unanimité.

Demande de Subvention auprès du Conseil départemental

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019/2021, la commune est en mesure de présenter le projet de « changements des menuiseries » du bâtiment de la Mairie.

Les travaux prévus à l'horizon 2020 pourraient être subventionnés à hauteur de 30% par le conseil départemental. Au vu des différents devis reçu :

Entreprise Bouysse menuiserie
Serrat Cantalu
Technimen
53 860,46 € HT
74 628,00 € HT
43 096,80 € HT

Le coût prévisionnel des travaux divisés en plusieurs tranches est estimé à 53 860,46 € HT.

Le financement prévisionnel s'établirait comme suit :

FONDS CANTAL SOLIDAIRE	Conseil départemental	16 000 €	30 %
FOND RURALITE	CABA	18 000€	33 %
AUTOFINANCEMENT	Commune	19 860,46 €	63 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

• Informations :

1) Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que Patricia Crégut a envoyé sa démission. Elle sera transmise à la Préfecture.

Concernant les candidatures pour le poste d'agent technique territorial à pourvoir au 1^{er} juillet prochain, monsieur le Maire est en mesure d'annoncer qu'elles sont au nombre de 9 en sachant que d'autres peuvent arrivés jusqu'au 13 avril (date butoir des candidatures sur emploi-territrial.fr) Les 9 candidats vont être évalués dans un premier temps sur une partie théorique qui vise à noter le CV et la lettre de motivation ainsi que le profil du candidat par rapport au poste. Cette évaluation par l'ensemble des membres du conseil devrait permettre de faire ressortir 4 ou 5 personnes qui seraient susceptibles de participer à l'entretien. Pour l'entretien il convient de composer une commission. Monsieur le Maire rappelle qu'il est en théorie le seul responsable des employés communaux et peut donc seul, en théorie décidé de son recrutement.

Il précise que la personne choisie sera stagiaire pour un an puis « titularisable ». Néanmoins des bilans trimestriel puis semestriel pourraient être maintenus.

Monsieur le Maire propose que les membres de la commission soient le Maire et ses adjoints. Personne ne s'y oppose.

2) Monsieur le Maire propose au conseil 2 devis concernant les vasistas du bâtiment communal : un de cantal toiture d'un montant de 2 788€ HT, l'autre de l'entreprise PIGANIOL pour un montant de 1 420€ HT. Au vu de l'écart de prix pour la même prestation, le conseil donne son accord pour que l'entreprise Piganiol entreprenne les travaux.

• QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Sergues intervient afin de faire remonter des informations d'administrés du lieu-dit La Calmettoune. En effet, la qualité des réseaux internet est à déplorer.
- Monsieur Borie souhaite transmettre aux membres du conseil une proposition : de prêter la salle communale du Meyrou à un groupe de musicien saxophoniste « Sax4You ». En contrepartie, le CCAS en nommant un régisseur pourrait se permettre de mettre en place une buvette dont les fonds lui seraient intégralement reversés. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

FIN DE LA SEANCE A 00h00